

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Commune de Dietwiller
Séance du vendredi 25 février 2022 à 20h

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Étaient présents : Mme Pierrette KEMPF, M. Alain MORILLON, adjoints
M. Claude SCHULLER, M. Michel BOBIN, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Elodie DEMARE, Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL, M. Charles KREMPPER, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés :

Richard LIEBY procuration à Alain MORILLON
Dominique RISTORCELLI procuration à Elodie DEMARE
Benoit ROELLINGER, procuration à Elodie GERUM

Absents excusés sans procuration : Mme Raymonde SEILER, M. André BECK

En présence de ... *néant*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 18 février 2022

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 14 janvier 2022
3. Présentation d'un projet d'aménagement et d'embellissement de l'entrée du village- coté EST
4. Compte Administratif et Compte de Gestion 'Eau Potable' 2021
5. Reprise des résultats du Syndicat d'eau potable de Schlierbach suite à la dissolution du syndicat
6. Prix de l'eau 2022
7. Budget annexe 'Eau potable – 2022'
8. Débat d'Orientation Budgétaire : budget 2022 et pluriannuel
9. Avenant n°1 au contrat de Maitrise d'œuvre – travaux de restauration de la 'Vieille Tour' et des abords
10. Autorisation de consultation des entreprises et de dépenses pour les travaux de restauration de la 'Vieille Tour' et des abords
11. Nom de l'impasse du lotissement 'Les Terrasses des Genévriers – Reckholder' : allée des Alamans
12. Compte rendu des délégués aux Syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération M2A : don de vélos aux étudiants, rapport annuel 2020 et vision 2030 'territoires de tous les possibles'
13. Compte rendu des commissions
 - Communication : 'Ma Petite Planète'
 - Urbanisme : dossiers en cours, acceptés ou refusés, lotissement 'Les Terrasses des Genévriers'
14. Divers
 - Elections présidentielles
 - Tilleul de la Vieille Tour
 - Presbytère : rénovation intérieure
 - Aménagement cyclable rue d'Eschentzwiller
 - Place des Malgré-nous

- Appentis pour engins derrière la chaufferie bois
 - Coupe des arbres le long du ruisseau
 - Bancs devant les aires de jeux
 - Tenir les chiens en laisse
 - Chasse : tir de nuit – commission communale
- Prochaines séances du Conseil Municipal

Il est fait application des différentes lois et décrets en vigueur, liés à la gestion de la crise sanitaire. L'article 10 de la loi 2021-1465 du 10/11/2021 remet plusieurs mesures en vigueur, concernant la tenue des assemblées délibérantes (du 10/11/2021 au 31/07/2022).

Une minute de silence en signe de respect pour les victimes de la guerre en Ukraine est observée, à la demande de Monsieur le Maire.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Pierrette KEMPF est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 14 janvier 2022

Le procès-verbal de la séance du vendredi 14 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

3. Présentation d'un projet d'aménagement et d'embellissement de l'entrée du village- coté Est

Madame Nathalie HUCK, membre de la commission « arbre » incluant des élus et des habitants, présente un projet d'embellissement de l'entrée Est du village par une plantation d'arbres d'alignement. Cet alignement végétal, de chaque côté de la voie, aura également un effet ralentisseur, renforçant ainsi la sécurité. Un tour de table est effectué, un membre de l'opposition fait remarquer l'entretien nécessaire des voies par le ramassage des feuilles.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à l'unanimité.

Ce projet devra être étudié en fonction des réseaux en place et présenté au service des routes de la Collectivité Européenne d'Alsace.

4. Compte Administratif et Compte de Gestion 'Eau Potable' 2021

Il s'agit du 1^{er} exercice du budget annexe 'Eau Potable'. Il n'y a donc pas de reports des années précédentes.

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 dont le résultat se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- dépenses réalisées 2021 :	(-) 87 996,86 €
- recettes réalisées 2021 :	167 866,67 €
Résultat de l'exercice 2021 :	+ 79 869,81 €

Section d'investissement

- dépenses réalisées 2021 :	(-) 0,00 €
- recettes réalisées 2021 :	0,00 €
Résultat de l'exercice 2021 :	+ 0,00 €

Fonctionnement et investissement :

Résultat de l'exercice 2021 : + 79 869,81 €

Restes à réaliser : dépenses d'investissement reportées en 2022 0,00 €

Suite à la sortie de Monsieur le Maire, Mme Pierrette KEMPF, 1^{ère} adjointe, devient présidente de séance.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- approuve le Compte Administratif 2021.
- constate que le Compte Administratif 2021 correspond au Compte de Gestion 2021 de la Trésorerie de Mulhouse Couronne.

Monsieur le Maire rentre et reprend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. Reprise des résultats du Syndicat d'Eau Potable de Schlierbach (SIAEP) suite à la dissolution du syndicat

Cette délibération fait suite aux différentes délibérations et arrêtés pris en 2021 concernant la dissolution du Syndicat d'Eau Potable de Schlierbach, et à la délégation de la compétence 'eau potable' à la commune de Dietwiller par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Le Conseil Communautaire de m2A a délibéré le 27/09/2021 pour statuer sur la répartition de l'actif et du passif du SIAEP.

L'exercice 2020 du SIAEP fait apparaître un excédent net de :

- Exploitation (fonctionnement) : 213 039,81 €
- Investissement : 116 841,52 €

La clef de répartition entre Saint Louis Agglomération et Mulhouse Alsace Agglomération est 75% pour SLA et 25% pour m2A.

Compte tenu de la délégation de la compétence 'eau potable' à la commune de Dietwiller, le Conseil Communautaire a délibéré pour transférer les résultats de l'exercice 2020 du SIAEP à la commune de Dietwiller :

- Excédent de fonctionnement : 53 259,95 €
- Excédent d'investissement : 29 210,38 €.

Il est proposé de reprendre ces résultats dans le budget annexe 'eau potable' 2022 de la commune de Dietwiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte et approuve le transfert des résultats de l'exercice 2020 du SIAEP, selon la clef de répartition décrite ci-dessus, au budget annexe 'eau potable' 2022 de la commune de Dietwiller, soit : excédent de fonctionnement : 53 259,95 € et excédent d'investissement : 29 210,38 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

6. Prix de l'eau 2022

Pour information, la facture d'eau en 2021 était composée des éléments suivants :

Distribution de l'eau (objet de la délibération)

- abonnement compteur : 5,25 €/semestre
- distribution eau : 0,95 €/m³

SIVOM - collecte des eaux usées :

- en 2021 : 1,80 €/m³
- en 2022 : une part fixe 41,12 €/an et une part variable 1,4649 €/m³

Organismes publics – Agence de l'Eau :

- lutte contre la pollution : 0,35 €/m³
- modernisation des réseaux : 0,233 €/m³

Pour une consommation type de 120 m³/an, le montant de la facture est de 410,46 € (3,42 €/m³) en 2021 et de 411,37 € (3,43 €/m³) en 2022 (à niveau égal de taxes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix de l'eau à 0,95 € HT/m³, identique aux années précédentes et ce, au titre de l'année 2022.

Les conditions de facturation sont les suivantes :

- Facturation des m³ réellement consommés ;
- Abonnement d'un montant de 5,25 € par semestre, par compteur.

7. Budget annexe 'Eau potable – 2022'

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité le budget annexe 'eau potable', comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement ;

Section de fonctionnement :

- dépenses : 372 979,76 €
- recettes : 372 979,76 €

Section d'investissement :

- dépenses : 29 210,38 €
- recettes : 29 210,38 €

8. Débat d'Orientation Budgétaire : budget 2022 et pluriannuel

Afin d'avoir une vue financière globale du mandat, un tableau du potentiel d'investissement de la commune de Dietwiller, de 2022 à 2026, est présenté au Conseil Municipal, incluant les projets déjà validés et ceux restant à débattre.

9. Avenant n°1 au contrat de Maitrise d'œuvre – travaux de restauration de la 'Vieille Tour' et des abords

La 'Vieille Tour' située au cimetière de Dietwiller est protégée comme monument historique (inscription par arrêté du 18 novembre 1937). Des travaux de réhabilitation, en toiture et en façade, nécessaires pour la conservation du bâtiment et un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte DPLG Jean-Luc ISNER ont été approuvés par le Conseil Municipal du 18/09/2020.

Par rapport à la première délibération prise en 2020, le projet de restauration de la 'Vieille Tour' a évolué suite à la suggestion de la DRAC (Direction Générale des Affaires Culturelles) d'englober la restauration de la chapelle basse du clocher.

Le projet a aussi évolué en incluant la restauration des abords immédiats de la 'Vieille Tour' : le mur du cimetière, l'escalier en pierre et le 'Mont des Oliviers'.

Des peupliers entourant le cimetière ont été abattus en 2021 car en vieillissant ils devenaient dangereux (chute de branches sur la route ou sur les tombes du cimetière). Il a été décidé de planter d'autres arbres dans le talus, plus éloignés et moins impactants pour le mur du cimetière ; mais auparavant, de restaurer le mur et l'escalier.

L'ensemble des dépenses estimées (travaux, maîtrise d'œuvre et divers) pour la restauration de la 'Vieille Tour' et des abords s'élève à un montant de 489 766,90 € HT.

Les autorisations ont été obtenues en 2021 et 2022 :

- accord DRAC sur travaux portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques du 25/01/2022 - PC 068 072 21 D 0018 - arrêté du Maire du 08/02/2022.
- accord de l'Architecte des Bâtiments de France du 05/11/2021 - DP 068 072 21 D0052 - arrêté du Maire pour la Déclaration Préalable sur les travaux des abords du 19/11/2021.

Le montant des travaux ayant changé, il est proposé un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre (phase projet, suivi et réception des travaux). Le montant de la proposition d'honoraires passe :

- de 23 400 € HT, soit 13% du montant de travaux estimés à 180 000 € HT,
- à 49 979,76 € HT, soit 12% du montant de travaux estimés à 416 498,00 € HT pour le projet modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avenant (avenant n°1) au contrat de maîtrise d'œuvre de Jean-Luc ISNER – Architecte du patrimoine, pour les travaux cités ci-dessus, portant le taux à 12% et le montant des honoraires à 49 979,76 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et à engager la dépense correspondante ;
- précise que la dépense sera inscrite chapitre 23 du budget 2022.

10. Autorisation de consultation des entreprises et de dépenses pour les travaux de restauration de la 'Vieille Tour' et des abords

A l'issue du diagnostic, une estimation des travaux et de la maîtrise d'œuvre a été faite :

- 1^{ère} tranche : Vieille Tour :

Travaux : 256 461,00 € HT

Maîtrise d'œuvre, SPS et divers : 47 662,98 € HT

- 2^{ème} tranche : Mur d'enceinte, escalier d'accès et Mont des Oliviers :

Travaux : 160 037,00 € HT

Maîtrise d'œuvre, SPS et divers : 25 605,92 € HT

Pour un total de 489 766,90 € HT

Par délibération du 19/03/2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions pour les travaux de restauration de la Vieille Tour et des abords.

A ce jour, la Collectivité Européenne d'Alsace s'est engagée pour 60 824 €. La Direction Régionale de l'Architecture et du Patrimoine n'a pas encore émis de réponse officielle, la subvention attendue est d'au moins 20% de la tranche 1. Nous attendons les réponses des autres organismes.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de faire réaliser les travaux de restauration de la Vieille Tour et des abords, mur du cimetière, Mont des Oliviers et escalier d'accès ;
- d'engager la dépense correspondante d'un montant estimé à 489 766,90 € HT, soit 587 720,28 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent ;
- de prévoir d'inscrire ces dépenses sur les budgets investissement 2022 et 2023.

11. Nom de l'impasse du lotissement 'Les Terrasses des Genévriers – Reckholder' : allée des Alamans

Le mot Alamans ou Alémans, provient du germanique all-man, littéralement « tous les hommes » ou « gens de toutes sortes », en allemand « Alamanen ». Ils étaient une confédération de tribus germaniques principalement composées de Suèves, établies d'abord sur le cours moyen et inférieur de l'Elbe puis le long du Main, avant de se répandre aux alentours de 260 après JC dans l'actuel Pays de Bade puis en plaine d'Alsace et en Suisse Alémanique (qui porte donc toujours le nom de ce peuple) dans les décennies qui suivent.

A ce jour, les alamans restent le peuplement majoritaire

- en Alsace, exception-faite de l'Outre-Forêt et l'Alsace Bossue toutes deux Franques, et du Territoire de Belfort ainsi que certaines vallées vosgiennes,
- en Pays de Bade,
- en Suisse Alémanique.

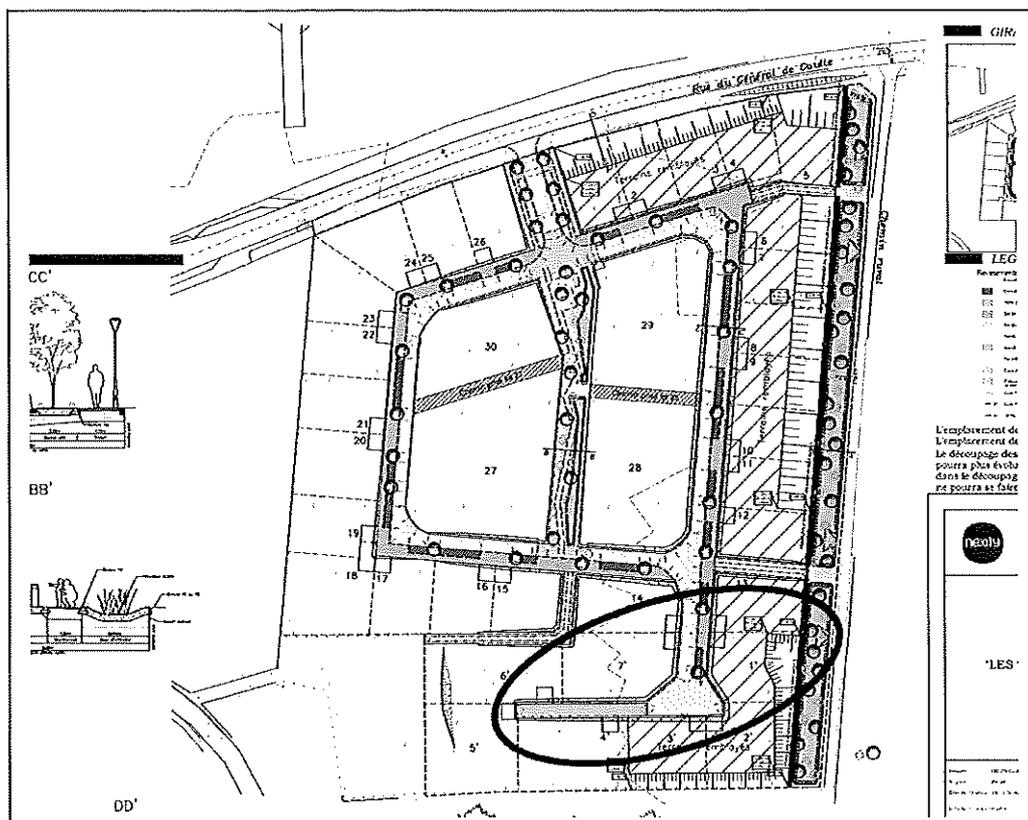
Ils nous ont légué leur culture et leur langue (l'alsacien fait partie du groupe linguistique « Alémanique ») et sont à l'origine de la grande majorité de nos villages et de leurs noms.

Le peuplement alamans est peu mis en évidence dans les livres d'histoire français ou alsaciens car il renvoie à une germanité évidente en Alsace. En effet, il aurait pu nuire au discours d'unité nationale, indispensable aux 19^e et 20^e siècles. On lui a préféré donc le peuplement gallo-romain et franc afin de légitimer le rattachement de la région à la France.

A l'heure de l'unité européenne, ce peuple écarté de l'historiographie française, à l'origine des spécificités culturelles alsaciennes, suisses et du pays de Bade, mériterait une attention particulière. Nous souhaitons lui rendre hommage en donnant son nom à une voie de notre village.

Le choix du nom des rues étant une compétence du Conseil Municipal, il est proposé de choisir '**Allée des Alamans**' comme nom pour l'impasse au SUD de la voirie du lotissement 'Les Terrasses des Genévriers'.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisit le nom '**Allée des Alamans**', pour l'impasse située au Sud de la voirie du lotissement 'Les Terrasses des Genévriers'.



12. Compte rendu des délégués aux Syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération

M2A :

- En collaboration avec l'Université de Haute Alsace, m2A réédite l'opération « don de vélos aux étudiants ». Ces vélos ne doivent nécessiter que des réparations minimales. Ils pourront être apportés les samedis matins 18 et 25 juin 2022, place Allemans-du-Dropt, et les services techniques se chargeront ensuite de les apporter au point de collecte central ;
- Rapport annuel 2020 et vision 2030 'territoires de tous les possibles'.

13. Compte rendu des commissions

Communication : une équipe de Dietwiller a participé au Challenge 'Ma Petite Planète' de janvier 2022. Elle a terminé 17e sur 575 ligues inscrites. Le prochain challenge aura lieu en mai 2022.

Urbanisme :

- Dossiers en cours, acceptés ou refusés.
- Les travaux d'aménagement du lotissement 'Les Terrasses des Genévriers', à l'entrée Est du village, ont commencé.

14. Divers

Tableau de présence au bureau de vote pour les élections présidentielles des dimanches 10 et 24 avril 2022.

Tilleul de la Vieille Tour : pour améliorer l'alimentation en eau du tilleul, il sera proposé au Conseil Municipal des travaux d'aménagement, afin de collecter l'eau de ruissellement et la faire infiltrer vers le système racinaire par une noue périphérique.

Presbytère : dans le cadre d'un éventuel projet de rénovation intérieure du presbytère, Monsieur le Maire rencontrera le Président du Conseil de Fabrique et Monsieur le Curé, pour discuter de l'utilisation des locaux.

Aménagement cyclable rue d'Eschentzwiler : la Collectivité Européenne d'Alsace – service des routes a remis en cause le projet tel qu'il a été élaboré. Il est demandé, à titre d'essai, une Chaussée à Voie Centrale Banalisée dans la rue d'Eschentzwiler.

Place des Malgré-Nous : il est proposé d'appeler l'emplacement du monument aux morts "Place des Malgré-Nous" et d'y apposer un panneau d'explication en mémoire des morts.

Appentis pour engins derrière la chaufferie bois : les travaux commenceront mi-mars.

Coupe des arbres le long du ruisseau : il est rappelé qu'il s'agit d'un Espace Boisé Classé et que les déboisements doivent faire l'objet d'une autorisation en mairie et sont limités aux arbres morts ou potentiellement dangereux.

Bancs devant les aires de jeux : emplacements demandés.

Tenir les chiens en laisse : les riverains des chemins, les promeneurs et les agriculteurs demandent que les chiens soient tenus en laisse et ne détériorent pas les cultures ou les prairies.

Chasse :

- Un arrêté préfectoral autorise les battues, tir de nuit et de jour des sangliers jusqu'au 14 avril 2022 ;
- Date prochaine Commission Communale Chasse : jeudi 7 avril 2022.

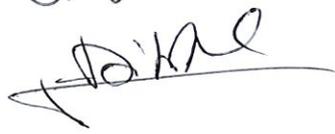
Prochaines séances du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2022, 13 mai 2022, 24 juin 2022. En cas de nécessité, une séance intermédiaire peut être organisée.

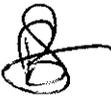
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 25 minutes.

Prochain Conseil Municipal : 1^{er} avril 2022

Signatures

Christian FRANTZ	Maire	présent	
Pierrette KEMPF	1er adjointe	présente	

Alain MORILLON	2ème adjoint	présent	
Raymonde SEILER	3ème adjointe	absente	-----
Richard LIEBY	4ème adjoint	Absent – procuration à Alain MORILLON	
Claude SCHULLER	conseiller	présent	
André BECK	conseiller	absent	-----
Dominique RISTORCELLI	conseillère	Absente procuration à Elodie DEMARE	
Michel BOBIN	conseiller	présent	
Emmanuelle BONDUELLE	conseillère	présente	
Elodie DEMARE	conseillère	présente	
Eléonore JEAN DIT PANNEL	conseillère	présente	
Charles KREMPPER	conseiller	présent	

Benoît ROELLINGER	conseiller	Absent procuration à Elodie GERUM	
Elodie GERUM	conseillère	présente	